REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Nord

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de WAVRIN

N° du registre des délibérations

2026-09-04

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

Objet : Remplacement de la stèle funéraire C151

Etaient présents :
BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, HUIZINGA Martine, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, VANHEY Patrice

Formant la majorité des membres en exercice

Date de convocation 24/09/2026

Date d'affichage 03/10/2026

Excusés :
LAMBRAY Cécile, pouvoir CARY Thérèse
EQUINE Philippe, pouvoir DUTOIT Jean Michel
DE WAZIERES Cyril, pouvoir COMPERNOLLE Guillaume
TURPIN Patrice, pouvoir BLONDEAU Alain
SANSSE Elisabeth, pouvoir GODSENS Claude
TOTTEL Sabine, pouvoir GELY Mélissa

Absents :
SELOSSE Laurence, excusée
STOLL Aurélie
BOURGOIS Vincent

Secrétaire de séance : PLANCQ Carmen

Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 26

Vu l'article L.1612-15 et L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la responsabilité de la commune dans la dégradation accidentelle d'un monument funéraire privé du cimetière municipal,

Considérant le devis du 09/09/25 fourni par la marbrerie « Bouquillon Yves »,

Considérant la commission finances du 26/09/26,

Mme Carmen Plancq, adjointe au cimetière, explique que, dans le cadre de travaux de reprise de concessions conduits par la ville de Wavrin, le monument funéraire C151 a subi des dégradations. La ville de Wavrin est donc tenue de réparer le préjudice.

Cette dépense ne figurant pas dans la catégorie des dépenses obligatoires des communes, le conseil municipal de la ville de Wavrin doit délibérer pour l'autoriser.

Aussi, en accord avec le représentant des ayants droits des titulaires de la concession, rencontré sur place le 18/09/25 en présence de la marbrerie « Bouquillon Yves », un monument en granit gris du Tarn et Noir d'Afrique a été choisi à hauteur de 3390€ttc, fourniture, pose et gravure inclues dans le devis.

Les membres du conseil municipal autorisent la présente dépense, puis permettent à M le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile (pouvoir CARY Thérèse), EQUINE Philippe (pouvoir DUTOIT Jean Michel), CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril (pouvoir COMPERNOLLE Guillaume), JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice (pouvoir BLONDEAU Alain), LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth (pouvoir GODSENS Claude), CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine (pouvoir GELY Mélissa), VANHEY Patrice.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.

La secrétaire de séance,

Carmen PLANCQ

Le Maire,

Alain BLONDEAU